

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 27 AOUT 2020

Conseil + Secrétaire + 30 personnes bourgeoises + 7 personnes non bourgeoises.

Le Président a le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale des comptes 2019 en souhaitant une cordiale bienvenue aux bourgeoises et bourgeois et en les remerciant d'être venus ce soir.

En ces temps perturbés en raison de la pandémie de corona virus, la salle de gym a été aménagée au mieux pour réceptionner les citoyennes et citoyens et pour respecter les directives sanitaires en vigueur. Des masques et du produit sont disponibles à l'entrée de la salle.

Le Président prie les citoyennes et citoyens de conserver leurs places entre les deux assemblées.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis la nuit des temps, il ne sera pas servi de verre de l'amitié en fin d'assemblée. Il remercie d'avance les citoyennes et citoyens pour leur compréhension. Une liste des présences a été établie et les bulletins de vote distribués à l'entrée de la salle.

Cette assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par affichage au pilier public et par l'envoi à tous les ménages d'un fascicule des comptes de la Bourgeoisie et de la Municipalité, contenant l'ordre du jour de la présente assemblée ainsi qu'un message explicatif.

Afin constituer valablement cette assemblée, il propose de nommer deux scrutateurs, soit M. Paul-Henri FRANCEY et Mme Jeanne Elise TORRENT. Ceux-ci sont acceptés par l'assemblée. Elle est ainsi valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019
2. Présentation des comptes 2019
3. Rapport du réviseur
4. Approbation des comptes 2019 et décharge aux organes responsables
5. Parcelle 2892, Creffan : Mise à disposition de l'association Tsan du Tsao d'Arbaz
6. Demande d'agrégation à la bourgeoisie : MM. Jacques & Marc BENEY
7. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2019**

Le procès-verbal a été mis en ligne sur le site internet de la commune comme pour la dernière assemblée de manière à ce que chaque citoyenne bourgeoise et citoyen bourgeois puisse en prendre connaissance.

A l'unanimité, l'assemblée n'en demande pas la lecture.

L'assemblée n'ayant ni remarques ni questions à formuler, il demande aux bourgeoises et bourgeois qui sont d'accord avec le procès-verbal tel que rédigé de l'accepter par mains levées.

Celui-ci est accepté à la majorité des personnes présentes, une personne s'abstient.

Le Président remercie le secrétaire pour la bonne tenue du procès-verbal.

## **2. Présentation des comptes 2019**

Les comptes 2019 ont été distribués par voie de tout ménage. Un message explicatif aussi clair que possible accompagne le livret des comptes.

Ceux-ci ont été élaborés par notre secrétaire caissier et la fiduciaire Nofival, vérifiés par la commission des finances le 16 juin 2020 et approuvés en séance du conseil bourgeoisial du 23 juin dernier.

Le secrétaire bourgeoisial présente les comptes sous forme de diapositives.

L'exercice 2019 présente les résultats suivants:

- L'amortissement légal est totalement couvert par la marge d'autofinancement de Fr. 448'210.03, le résultat dégage un boni d'exercice de Fr. 293'718.69 et la fortune augmente pour s'élever à Fr. 967'035.88.
- La marge d'autofinancement couvre aussi la totalité des investissements nets de Fr. 177'390.34, la dette diminue donc de Fr. 270'819.69 pour atteindre un endettement net de Fr. 589'465.12.

Le Président relève que l'exercice 2019 peut être qualifié d'exceptionnel.

Cette année 2019 a permis à la Bourgeoisie de vendre un volume supplémentaire d'eau à la Ville de Sion. C'est cette différence, en regard des exercices précédents, qui génère le résultat obtenu.

Le Président met ensuite les comptes en discussion et se tient, avec le secrétaire, à disposition de l'assemblée pour tout complément d'information, question ou autre.

Un bourgeois souhaite savoir à quoi sert le réservoir de Pragy et quelles sont les raisons de sa transformation.

Le Président précise que le réservoir, utilisé comme bassin régulateur, n'a plus de raison d'être aujourd'hui. Il a par conséquent été transformé en salle de vannes de régulation et de coupes-pression.

Comme l'assemblée n'a pas d'autres questions, il passe parole au réviseur, représenté ce soir par M. Bernard CHABBEY.

## **3. Rapport du réviseur**

Le rapport complet faisant partie intégrante du fascicule des comptes, M. CHABBEY donne lecture de l'essentiel de celui-ci.

Le Président remercie la fiduciaire Nofival SA à Sion et M. CHABBEY en particulier pour le travail effectué et la bonne collaboration et propose de passer à l'approbation des comptes de la bourgeoisie.

## **4. Approbation du rapport et des comptes 2019 et décharge aux organes responsables**

A l'unanimité l'assemblée approuve les comptes et le rapport de l'organe de révision et donne décharge aux organes responsables. Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 5. **Parcelle 2892, Creffan : Mise à disposition de l'association Tsan du Tsao d'Arbaz**

La commune a le plaisir d'accueillir une nouvelle association qui défend la promotion de l'équitation et qui a pour objectifs d'offrir à ses membres et sympathisants des infrastructures légères et des possibilités de parcours équestres balisés dans notre belle région.

Pour celles et ceux qui ont pu participer à la fête des étangs de l'an passé, une maquette d'intention y a été présentée du projet d'équipement d'une parcelle pour faire des exercices avec les chevaux.

Cette association s'appelle l'ATTA : Association Tsan du Tsao d'Arbaz. Elle est présidée par Mme Laetitia HAECHLER et son comité essentiellement féminin est composé de passionnées d'équitation.

L'association a été créée en juin 2019 afin de **réunir les cavalières et cavaliers de la région**, de faire découvrir les magnifiques sentiers de randonnée et d'avoir un **organe rassembleur** pour toutes les activités déjà proposées par les passionnées et passionnés du monde équestre.

Avant la création de L'ATTA, ces mêmes passionnées ont déjà à leur actif plusieurs projets développés dans la région d'Arbaz Anzère.

- Depuis 2016, **un rallye équestre annuel** connaît un beau succès (60 participants à chaque fois) et est soutenu par différents organes tel que l'office du tourisme d'Anzère. [www.rallye-arbaz.com](http://www.rallye-arbaz.com)
- Depuis de nombreuses années elles proposent également **des après-midis découvertes** ainsi que des **balades à poneys** pour les enfants et sont présentes sur diverses manifestations telles que la Fête des étangs ou le marché bio organisé sur la place du marais d'Arbaz. [www.auxponeysduvillage.ch](http://www.auxponeysduvillage.ch)
- De plus elles participent aux activités du **passport vacances de Sion et région** ainsi qu'à celles du **passport vacances d'Anzère**.

Il existe actuellement très peu de terrains semblables en Valais, c'est la raison pour laquelle l'ATTA s'est tournée vers le conseil bourgeoisial pour faire une demande de mise à disposition de la parcelle n° 2892.

L'ATTA n'a pas attendu la décision de l'assemblée pour faire la promotion de son projet et a déjà récolté un montant conséquent pour aménager la parcelle 2892 qui demeure encore et toujours une verrue dans le paysage arbazien.

Le Conseil à l'unanimité soutien ce projet d'aménagement de la parcelle 2892 en un lieu convivial et ouvert aux passionnés d'équitation, apportant un plus dans l'offre touristique d'Arbaz.

Un contrat de mise à disposition sera naturellement signé avec l'ATTA pour une durée de 5 à 10 ans renouvelable.

Ce que demande le Conseil bourgeoisial aujourd'hui c'est de se prononcer sur cette mise à disposition.

Mme HAECHLER explique qu'il n'existe pas de projets semblables sur la commune ni dans la région, qu'il manque un paddock et que ce projet rassembleur permettra d'établir une charte pour les cavalières et cavaliers (cohabitation, respect, etc...)

Le projet a obtenu le soutien du fonds cantonal du sport.

Un bourgeois propose d'intégrer à ce projet la pâture des terrains bourgeoisiaux pour compléter le pacage du bétail.

A la demande d'une bourgeoise qui souhaite avoir la signification du Tsan du Tsao d'Arbaz, Mme HAECHLER précise qu'en patois d'Arbaz, ça veut dire « champ du cheval d'Arbaz ».

Un bourgeois relève que les clauses du contrat auraient dû être connues avant de présenter ce projet à l'assemblée. Il relève que cette parcelle se situe en zone à construire et demande s'il est prévu une compensation pour la dévalorisation de ce bien, propriété de la bourgeoisie.

Le Président indique que le Conseil préférerait avoir l'avis de l'assemblée avant d'établir un contrat. Cette parcelle est bien sise en zone à construire, mais dans le cadre de la mise en application de la LAT, le Conseil serait plutôt favorable à la classer en zone d'utilité publique.

D'autre part, il est demandé non seulement à la commune et aux privés de faire des efforts, mais à la bourgeoisie aussi dans le cadre des hectares à dézoner. En requalifiant cette parcelle en zone d'intérêt public, la Bourgeoisie évite le déclassement de cette parcelle en simple zone agricole. Ce projet permet en quelque sorte une sauvegarde du patrimoine bourgeoisial.

Une bourgeoise aimerait connaître les propriétaires de chevaux abandonnés, sans visites, sans ombre et sans eau. Une autre fait remarquer que ces propriétaires s'occupent certainement de leurs chevaux, mais pas durant les mêmes heures que cette dernière.

Le Président relève que ce n'est pas à la Bourgeoisie de régler ce genre de problème, mais à chaque propriétaire de cheval d'être responsable de ses animaux.

Un bourgeois salue cette initiative. Il se demande toutefois ce qui se passera dans deux ou trois ans si l'association met un terme au contrat et qui assurera les frais de remise en état des lieux. Une bourgeoise demande s'il est prévu un abri pour les chevaux.

M. Vincent REBSTEIN rappelle que l'ATTA a un projet d'aménagement de l'ordre de Fr. 80'000.-. Il n'y aura pas de constructions lourdes, pas d'abris, mais uniquement l'aménagement d'un terrain en sable clôturé par des barrières en bois ainsi que la construction d'obstacles naturels.

Mme HAECHLER précise qu'il ne s'agit pas d'un manège, les chevaux viennent sur place et repartent. On peut comparer cette infrastructure à un parcours VITA pour chevaux.

Le Président relève encore qu'il est possible de préciser dans les clauses du contrat que si le projet devenait rentable, une location pourrait être demandée.

Enfin il demande aux bourgeoises et bourgeois qui sont d'accord de mettre la parcelle 2892 à disposition d'ATTA pour une durée de 5 ans à 10 ans renouvelable d'année en année de se prononcer par mains levées.

A l'unanimité l'assemblée accepte cette proposition.

Le Président remercie l'assemblée de donner ainsi la possibilité à des jeunes motivés de développer leur passion sur le territoire bourgeoisial.

## **6. Demande d'agrégation à la bourgeoisie : MM. Jacques & Marc BENEY**

Il est devenu régulier que des demandes d'agrégation parviennent à la bourgeoisie d'Arbaz.

Ce soir le Conseil vous propose d'accepter la demande qui émane de MM. Jacques BENEY et Marc, son fils.

Ils habitent depuis plus de 25 ans à Arbaz, originaires d'Ayent mais tous deux de mamans arbaziennes. Jacques, né en 1970, est l'époux de Mme Véronique COUPY depuis 1995. Il a presque toujours eu pour activité les domaines liés à l'exploitation et au façonnage du bois ou des transports. Il travaille maintenant au centre d'entretien de l'A9 à Sierre.

Jacques et Véronique ont construit leur villa familiale en 1996 et sont parents de 2 enfants Marc (1996) et Pierre (1998).

Marc BENEY, né en 1996, a suivi tout son cursus au centre scolaire d'Arbaz, puis s'est aussi formé dans le domaine du bois comme charpentier. Ensuite il a poursuivi sa formation par un apprentissage de dessinateur en bâtiment.

Il exerce maintenant des activités dans le domaine de l'immobilier.

Le conseil bourgeoisial vous propose donc d'accepter ces deux nouvelles personnes comme bourgeoises d'Arbaz.

Malgré l'absence remarquée des intéressés, à l'unanimité l'assemblée accepte l'agrégation à la bourgeoisie de MM. Jacques et Marc BENEY.

## **7. Divers**

Le Président passe la parole à l'assemblée et répondra dans la mesure de ses connaissances aux questions posées.

La parole n'étant pas demandée, il clôt cette assemblée à 19h52 en remerciant les personnes présentes pour leur participation et leurs interventions auxquelles il espère avoir pu répondre de manière claire et à satisfaction.

Il remercie aussi ses collègues conseillers, le secrétaire et tous les employés communaux pour leur bonne collaboration et le travail accompli durant cette période.

Il reste avec les membres du Conseil à disposition pour tout renseignement ou question complémentaire dont chacune et/ou chacun souhaiterait débattre lors d'un entretien à sa convenance.

Il prie l'assemblée de patienter encore quelques instants avant le début de l'assemblée primaire de la municipalité.

Comme indiqué en début d'assemblée, il demande aux citoyennes et citoyens de conserver leurs chaises pour la prochaine assemblée et rappelle les mesures à respecter à l'intérieur et en dehors de la salle.

Le Président

Le Secrétaire